

Bulletin d'histoire politique

La politique identitaire de René Lévesque : portrait d'un paradoxe

Nicholas Toupin



Volume 24, Number 1, Fall 2015

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1033395ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1033395ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association québécoise d'histoire politique
VLB éditeur

ISSN

1201-0421 (print)

1929-7653 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Toupin, N. (2015). La politique identitaire de René Lévesque : portrait d'un paradoxe. *Bulletin d'histoire politique*, 24(1), 97–110.
<https://doi.org/10.7202/1033395ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique et VLB Éditeur, 2015

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

La politique identitaire de René Lévesque : portrait d'un paradoxe*

NICHOLAS TOUPIN
Historien chercheur

Depuis sa création en 1968, le Parti québécois (PQ) a lié naturellement les concepts d'identité et de souveraineté. Son fondateur, René Lévesque, s'est régulièrement servi de l'un pour faire la promotion de l'autre. Comment ce dernier entrevoyait-il l'identité québécoise et de quelle façon celle-ci s'articulait à sa politique nationaliste¹ ?

Nous supposons que la vision identitaire de Lévesque reposait sur un paradoxe. Nourrie par son nationalisme, sa conception du « Nous » oscillait entre ouverture et exclusivité. Cette ambivalence, répandue au sein du mouvement indépendantiste québécois, est cependant contextuelle et cohérente et ne relève pas selon nous de la contradiction. Pour soutenir notre hypothèse, nous emploierons et confronterons les écrits², les discours et les gestes politiques de l'homme d'État.

Bien que vaste, l'historiographie consacrée à Lévesque n'aborde pas de front sa politique identitaire. Pourtant, les médias et les personnalités publiques se réfèrent souvent à lui et à ses positions lorsque l'identité québécoise se retrouve au cœur de l'actualité politique. À titre d'exemple, en 2013, Philippe Couillard, alors chef de l'opposition officielle, a accusé le PQ de trahir l'héritage de Lévesque en pratiquant un nationalisme étroit à la suite de la présentation du contenu préliminaire du projet de Charte des valeurs québécoises³. Cette déclaration a donné lieu à une réplique du sociologue Mathieu Bock-Côté qui n'a pas manqué de rappeler que l'ancien premier ministre a souscrit à « une version de la loi 101 que les nationalistes les plus convaincus trouveraient probablement excessive aujourd'hui⁴. »

S'inscrivant en périphérie de ce débat, le présent article vise à fournir une piste d'interprétation de l'appropriation et de l'instrumentalisation

* Cet article scientifique a été évalué par deux experts anonymes externes, que le Comité de rédaction tient à remercier.

du concept d'identité par Lévesque. Les références à l'identité chez ce dernier étant nombreuses, nous proposons ici une sélection de ses écrits dans l'optique de dévoiler, de façon synthétique, sa philosophie politique sur ce sujet. Outre son soutien à la Charte de la langue française, notre analyse s'intéresse à ses déclarations et à ses actions vis-à-vis des francophones, des anglophones, des immigrants, de la société québécoise dans son ensemble et du nationalisme.

L'identité comme objet d'étude

L'identité renvoie au partage par une collectivité de traits qui singularisent une culture⁵. Le spécialiste de la philosophie sociale et politique Ángel Castiñeira précise: «L'identité nationale correspond au processus par lequel un ensemble d'idéaux et de valeurs hérités du passé (les souvenirs historiques, les mythes, les valeurs, les traditions et les symboles) constitue une "identité collective" que les membres d'une nation partagent comme patrimoine distinctif ou grâce à laquelle ils s'identifient⁶.»

Plusieurs nationalistes adhèrent à l'idée que l'indépendance de la nation est la suite logique de l'histoire et que le meilleur moyen de préserver la culture d'un peuple est que celui-ci possède sa propre voix à l'échelle internationale. La promotion de l'identité nationale vient donc légitimer les visées autodéterministes des leaders qui soutiennent l'option indépendantiste.

L'analyse du discours identitaire des dirigeants nationalistes s'avère essentielle pour comprendre les stratégies et les objectifs poursuivis par ces derniers. Les chercheurs qui y recourent doivent toutefois tenir compte du fait que les discours s'adaptent et s'adressent bien souvent à un public précis. Un politicien n'énonce pas ses idées de la même manière selon s'il est devant un auditoire convaincu ou à convaincre. La philosophie politique d'un chef d'État étant le fruit d'une longue maturation, l'analyste doit également considérer «l'évolution» de la vision de l'homme au fil des événements. Il en va de même de l'identité, un concept perméable au changement. L'anthropologue Mélissa J. Brown stipule que l'identité est basée sur l'expérience sociale et non sur une culture ancestrale⁷. Les transformations politiques, sociales et économiques vécues par une collectivité ont donc un impact sur le développement d'une identité distincte et sur les perceptions entretenues à l'égard de celle-ci.

Au Québec, les changements apportés durant la Révolution tranquille influèrent et amplifièrent la construction d'une identité nationale commune. René Lévesque écrit à cet égard: «Ce groupe humain diminué, il s'est pourtant rendu compte qu'il est un peuple, depuis que des changements rapides l'ont acculé littéralement à la mise en valeur de sa "personnalité" distincte⁸.» On observe notamment au cours de cette période une

hausse du nationalisme québécois qui s'explique en partie par la croissance de l'État et par la revalorisation des francophones, les principaux porteurs du projet national. Lévesque, figure majeure de la Révolution tranquille, participe à cet éveil national.

L'affirmation des francophones

Dès ses débuts en politique avec le Parti libéral, Lévesque agit pour rattraper le retard des francophones au sein du marché du travail. La nationalisation des compagnies d'hydroélectricité, qu'il met en branle à titre de ministre des Richesses naturelles, permet non seulement à l'État de devenir le propriétaire d'une puissante entreprise énergétique, mais entraîne aussi la francisation d'une industrie auparavant dominée par des anglophones. En fait, la proportion d'ingénieurs francophones œuvrant pour des compagnies d'électricité passa de 12 % en 1962 à plus de 80 % en 1967⁹. L'historien Stéphane Savard fait un constat plus large en soutenant qu'au lendemain du processus de nationalisation, on assiste à une réorientation du rôle de l'État qui se manifeste par l'intervention accrue de ses représentants dans l'émancipation économique, sociale et politique des francophones¹⁰.

En 1978, le gouvernement Lévesque fait inscrire sur les plaques d'immatriculation du Québec la devise *Je me souviens*. Pour Castiñeira, cette décision constitue un devoir de mémoire visant à rappeler aux Québécois leur passé¹¹. En récupérant la devise nationale et en la mettant à l'avant-plan, Lévesque utilise un symbole pour mieux forger l'identité nationale. Par la même occasion, l'abandon de la périphrase *La Belle Province* écarte toute allusion à la fédération canadienne.

De façon analogue, l'administration Lévesque rompt avec une ancienne tradition coloniale qualifiée par le premier ministre de « coutume désuète », soit que le discours inaugural du lieutenant-gouverneur à l'Assemblée nationale se fasse dorénavant en français, plutôt que dans les deux langues¹². Ce geste démontre que l'État provincial entend s'investir dans la sphère identitaire en jouant avec les perceptions populaires.

En travaillant avec des sociologues, les ministres du gouvernement Lévesque mettent également en place une politique de développement culturel axée sur la mise en valeur des spécificités culturelles locales, politique qui se manifeste notamment par la création de l'Institut québécois de recherche sur la culture (1979) et du Musée de la civilisation (1980).

Dans son livre *Option Québec* (1968), Lévesque résume ce qu'il attend de la société québécoise. Selon lui, pour éviter que « notre peuple » n'abandonne sa personnalité, il faut « nous y faire une place convenable à notre taille, dans notre langue, afin de nous y sentir des égaux et non des inférieurs.

Cela veut dire qu'on doit pouvoir, chez nous, gagner sa vie et faire carrière en français. Cela veut dire aussi que nous devons bâtir une société qui, tout en restant à notre image, soit aussi progressive, aussi efficace, aussi "civilisée" que toutes les autres¹³. » Cette vision trouve son complément à l'intérieur d'un autre document paru cette année-là, dans lequel le futur premier ministre écrit : « Il n'en tiendra plus qu'à nous d'y établir sereinement, sans récrimination ni discrimination, cette priorité qu'en ce moment nous cherchons avec fièvre, mais à tâtons pour notre langue et notre culture¹⁴. »

La protection des anglophones

René Lévesque démontre qu'il ne se préoccupe pas uniquement des intérêts de la population francophone par les efforts qu'il consacre à protéger les droits et les institutions des anglophones du Québec. Ses actions pour garantir aux Québécois de langue anglaise le maintien de leurs acquis le mettent souvent en opposition avec des membres de son parti. Avant même la fondation du Parti québécois, Lévesque s'était vivement prononcé contre la position unilinguiste des radicaux du Mouvement souveraineté-association (MSA) qui rejetaient l'idée que l'État puisse continuer de subventionner les écoles anglaises. François Aquin, le numéro deux du mouvement, s'exprimait clairement en faveur d'un Québec unilingue français et contre la résolution soutenue par Lévesque qui reconnaissait les droits historiques des anglophones. Le chef avait menacé de démissionner : « Voyant l'assemblée du MSA pencher vers la position d'Aquin, je me résignai donc pour la première fois, qui fut loin d'être la dernière, à mettre ma tête en jeu. Le maintien, non pas des privilèges excessifs, mais des droits scolaires fondamentaux des Québécois anglophones m'apparaissait comme un test de notre maturité, de notre aptitude aussi à maintenir des relations convenables avec l'ensemble de l'Amérique du Nord¹⁵. » Son ultimatum a porté ses fruits et les membres ont finalement rejeté la proposition d'Aquin.

Lévesque emploie à plusieurs reprises ce terme de « maturité » pour aborder le traitement que les Québécois doivent accorder à la minorité anglophone :

C'est à mon sens l'une des qualités les plus saines et à ce titre essentielles de notre orientation, que ce souci et ce respect du droit qu'ont acquis nos concitoyens anglophones de pouvoir continuer à exister culturellement dans un Québec indépendant. À tort ou à raison, il me semble que c'est là un test crucial de notre maturité, de notre aptitude à devenir une majorité normale, souveraine dans sa demeure et alors assez sûre d'elle-même pour intégrer et éventuellement assimiler les autres sans se croire obligée d'anéantir d'abord leur identité – ce qui reviendrait d'ailleurs, pour une multitude d'entre eux, à les expulser purement et simplement¹⁶.

La dernière phrase est révélatrice du paradoxe qui entoure la vision identitaire de Lévesque. Sa volonté de préserver l'identité des anglophones témoigne de son ouverture. Par contre, la projection de leur assimilation reflète que ceux-ci ne sont pas inclus à part entière, en tant que membres d'une communauté distincte, à son projet de construction nationale. Ils sont en quelque sorte subordonnés à la majorité francophone et à ses aspirations nationales. Cette déclaration, faite par Lévesque en 1971, est le reflet d'une conception purement culturelle de la nation au sein de laquelle, selon Michel Seymour, les individus peuvent avoir des origines ethniques différentes, mais « doivent quand même être totalement assimilés à un groupe culturel homogène¹⁷. » Par ailleurs, le philosophe précise qu'il n'y a pas « de contradiction entre une politique de la reconnaissance à l'endroit de la minorité anglophone [...] et la construction d'une identité nationale et civique commune. Bien au contraire, cette reconnaissance est une condition de possibilité de l'identité civique commune québécoise¹⁸. » Suivant cette idée, bien qu'empruntant tantôt à une conception culturelle de la nation tantôt à une conception civique, le discours de l'ancien premier ministre du Québec ne manquerait pas de cohérence.

En définitive, la politique identitaire de Lévesque à l'endroit des deux principaux groupes linguistiques présents sur le territoire découle de la logique ci-après. L'homme d'État œuvre d'une part pour que les francophones occupent davantage d'espace dans les sphères économique, sociale et culturelle; d'autre part, il cherche un moyen de juguler, en accord avec ses principes démocratiques, la progression des anglophones dans ces mêmes sphères:

Damné dilemme que présente la minorité anglophone chez nous! D'un côté, il faut respecter les droits [...] de la minorité existante chez nous, c'est-à-dire de nos résidents, de nos contribuables, de nos citoyens, s'ils ont choisi l'anglais. D'un autre côté, est-ce qu'on doit leur laisser le droit de continuer indéfiniment, par assimilation, à augmenter leurs forces aux dépens de la société majoritaire que nous sommes¹⁹?

La loi 101

Le souci de consolider la place du français au Québec, tout en évitant de nuire aux intérêts de la communauté anglaise, amène le premier ministre à prendre des décisions déchirantes. Son malaise avec la loi 101 est bien connu. En fait, la Charte de la langue française (1977), qui sera la première législation adoptée par le gouvernement Lévesque, vise à ce que le français soit non seulement la langue officielle du Québec, mais qu'elle soit aussi la langue du travail et des communications. L'adoption de la Charte fait suite à l'impopulaire loi 22 du gouvernement précédent, loi contre laquelle s'était attaqué à plusieurs reprises Lévesque à l'époque où il était journaliste.

Certains articles de la loi 101 ne plaisent pas au premier ministre. C'est principalement la clause Québec qui rend inconfortable le leader péquiste. Selon cette clause, le droit à l'éducation en anglais ne serait autorisé qu'aux enfants dont un des deux parents aurait étudié dans une école anglaise du Québec. Lévesque en vient malgré tout à accepter cet article en suggérant un compromis : que les francophones hors Québec puissent jouir du même privilège que les anglophones de la province. Ce sera le *Rest of Canada* et la Cour suprême qui rejeteront et le compromis et la clause Québec en remplaçant cette dernière par la clause Canada (1984), qui permet à tous les Canadiens ayant étudié en français ou en anglais au pays d'instruire leurs enfants dans la langue d'instruction qu'ils ont eux-mêmes apprise.

Lévesque affirme que la Charte de la langue française s'inscrit dans un processus de construction identitaire. L'adoption de cette législation s'encre par ailleurs dans un contexte où le rapport de force entre anglophones et francophones se redéfinit. L'affranchissement de la situation coloniale dans laquelle les Québécois évoluent est, à son avis, nécessaire à l'élaboration d'une identité nationale nouvelle :

If one succeeds in something that has to do with identity of a community, with its promotion... well, we have a proverb in French: *L'appétit vient en mangeant* – the more you eat the more appetite you have. I think that anything that is identity building, and is in the process of maturing the community, is eventually just a step along the way. And that's the way people will see it, if [bill 101] succeeds. Temporarily there are a lot of unhealthy things that come up or out of a change like that. But on a perspective of a few years, I think we are going to succeed, and it's going to help us build this identity feeling, this national feeling that Quebec has to build to because we've been colonial forever²⁰.

Pour le premier ministre, la loi 101 est une « béquille législative ». Il est selon lui humiliant pour un État d'avoir à protéger sa langue en recourant à de tels moyens. Il admet cependant qu'il s'agit d'une « prothèse nécessaire », qui enlève toute ambiguïté quant à la prédominance du français au Québec pour les nouveaux arrivants.

Le contrôle de l'immigration

Envers les allophones, plus précisément ceux issus de l'immigration, René Lévesque adopte une position qui consiste à intégrer davantage cette population à la communauté francophone : « le Québec est l'un des rarissimes coins du monde où c'est la minorité et non la majorité qui assimile les nouveaux arrivants²¹. » Pour faciliter l'intégration des immigrants, le gouvernement du Québec doit, selon le premier ministre, posséder le pouvoir de les choisir et, à son avis, c'est dans la souveraineté que réside la solution :

L'immigration doit pouvoir être surveillée par la collectivité. C'est vital pour nous. Actuellement, mais c'était le cas traditionnellement depuis le siècle dernier, le régime fédéral, qui représente une majorité anglophone, poursuit, de façon un peu moins ouverte que dans le passé, une politique d'immigration axée sur le maintien d'une majorité anglophone, et autant que possible d'une majorité d'immigrants de racines anglo-saxonnes. Pendant des générations, le gouvernement fédéral a entretenu, aux dépens de tout le monde, y compris des Québécois, un réseau très articulé de bureaux d'immigration en Angleterre, en Écosse, en Irlande, alors qu'il n'y en eut jamais en France. Être souverain, c'est avoir dans ce secteur les pouvoirs normaux d'une collectivité nationale qui administre elle-même ses propres affaires, en fonction de son propre avenir²².

Pour Lévesque, le contrôle de l'immigration permet de préserver notre identité: «Immigration is enriching for any country; yet we must not jeopardize our identity. So if and when we control our immigration we will privilege those who can most easily adapt to our society – people from French-speaking or Latin countries – just as Canada itself, as a whole, has always had preferential attitudes and practices regarding Anglophone immigration²³.» À la suite de l'entente Cullen-Couture (1978), le gouvernement du Québec obtient une certaine autonomie dans le choix de ses immigrants. Cet accord donne à la province un important droit de regard et de décision dans un champ de compétence partagé entre les deux paliers de gouvernement.

L'entente Cullen-Couture n'écarte pas pour autant le risque de « minorisation » de l'identité québécoise. Dans un discours prononcé devant l'Assemblée nationale française le 2 novembre 1977, Lévesque indique que la politique migratoire fédérale n'est au fond qu'une composante des défis posés par l'attraction de la culture nord-américaine :

Mais il y a le souci constant, lancinant, même quotidien pourrait-on dire, de maintenir une identité linguistique et culturelle qui a perdu les vieilles sécurités d'un Québec isolé, rural et prolifique, une identité qui est aujourd'hui exposée comme jamais aux grands courants continentaux de la culture américaine et qui risque, par surcroît, d'être « minorisée » par la politique d'immigration d'un État fédéral que nous ne contrôlerons jamais, ainsi que par le poids excessif au Québec d'une minorité anglophone dont les milieux dirigeants exercent depuis trop longtemps une influence proprement coloniale. Or, cette identité, après bientôt quatre cents ans, elle est comme l'âme à tel point chevillée à l'organisme du Québec que, sans elle, il n'aurait plus sa raison d'être²⁴.

Le « Nous », la nation et les Québécois

Qui sont ces Québécois pour lesquels René Lévesque souhaite l'autodétermination ? Posée différemment, est-ce que, lorsqu'il emploie le « Nous »²⁵, il fait référence aux francophones ou à l'ensemble des citoyens du Québec ? André Larocque, ancien sous-ministre du gouvernement Lévesque,

soutient que le « Nous » de ce dernier est exhaustif et inclut tous les habitants du territoire²⁶. Pourtant, dans ses écrits, l'homme d'État utilise généralement la première personne du pluriel pour désigner la majorité francophone : « Nous formions un peuple distinct et par conséquent unique au monde. Nous, c'est-à-dire nous Québécois qui parlons français, mais qui ne sommes pas des Français, ou du moins ne le sommes plus depuis belle lurette²⁷. » Il en fait de même pour la nation : « Le Québec dont il s'agit – autre terme de la question – c'est le Québec français. Soit les 5 millions de gens dont la langue, les trois ou quatre siècles de bons et mauvais souvenirs communs et le vieux « vouloir-vivre ensemble » font aussi une nation. Plus incontestable, d'ailleurs, et plus facile à identifier que l'autre [la nation canadienne]²⁸. » Le premier ministre dresse un portrait plus large de cette nation à l'occasion d'une allocution qu'il tient devant des membres de l'Economic Club of New York le 25 janvier 1977 : « And I know for a fact that while you were celebrating [Bicentennial last year], quite a few Quebecers were feeling nostalgic; for, like you, we believe we are a nation. With all the essential requirements: a clearly defined territory, our own history, a common language and culture, a collective will to live together and maintain a national identity²⁹. »

Si l'identité d'une communauté implique le partage d'une histoire commune, Lévesque ne manque pas de retracer les origines de sa nation lorsqu'il définit la collectivité à laquelle il appartient :

Nous sommes des Québécois [...] nous sommes attachés à ce seul coin du monde où nous puissions être pleinement nous-mêmes, ce Québec qui, nous le sentons bien, est le seul endroit où il nous soit possible d'être vraiment chez nous. Être nous-mêmes, c'est essentiellement de maintenir et de développer une personnalité qui dure depuis trois siècles et demi. Au cœur de cette personnalité se trouve le fait que nous parlons français. [...] Nous sommes fils de cette société dont le cultivateur, notre père ou notre grand-père, était encore le citoyen central. Nous sommes aussi les héritiers de cette fantastique aventure que fut l'Amérique d'abord presque entièrement française et, plus encore, de l'obstination collective qui a permis d'en conserver vivante cette partie qu'on appelle le Québec. Tout cela se trouve au fond de cette personnalité qui est la nôtre. Quiconque ne le ressent pas au moins à l'occasion n'est pas ou n'est plus l'un d'entre nous³⁰.

Ainsi, le « Nous », la nation et l'identité, caractérisée ici par l'appropriation d'un même héritage historique, ne regrouperaient, selon les écrits de l'homme d'État, que les francophones du Québec. Cette vision n'est d'ailleurs pas unique à Lévesque ; elle est largement partagée au sein du mouvement indépendantiste québécois. Qu'en est-il justement de ce projet de souveraineté-association mis de l'avant par Lévesque ?

Le nationalisme québécois

Au lendemain de la Révolution tranquille, le nationalisme québécois, qui traditionnellement était basé sur des critères essentiellement ethniques (langue, religion, code civil, etc.), possède de plus en plus une résonance civique. Le politologue Alain Dieckhoff affirme que le nationalisme moderne, présent au Québec depuis les années 1960, s'adresse à tous les habitants, même à ceux provenant des groupes culturels minoritaires³¹. Le passage à la modernité n'évacue pas pour autant les sentiments ethnonationalistes des Québécois. On assiste au cours de cette période à une affirmation inégalée du fait français au Québec. Une des cibles des réformateurs de l'État a été de mettre un terme à la division ethnique du travail qui avantageait jusqu'alors les anglophones. Le nationalisme ethnique continue donc d'être présent, mais la laïcisation grandissante de l'État le dépouille de sa composante religieuse. Le sociologue Gérard Bouchard fait état, pour cette période, d'une identité non plus canadienne-française, mais québécoise qui inclut également les non-francophones³². Cette redéfinition identitaire, consacrée lors de la tenue des États généraux du Canada français (1967-1969), se constate également dans la modification du choix du terme qui a longtemps désigné la population francophone de la province. Ainsi, le vocable « Canadien français » est remplacé par celui de « Québécois », plus inclusif³³. Denis Monière³⁴ et Michael Keating³⁵ voient dans ce changement le constat de l'existence d'un nationalisme civique qui se révèle par l'intégration croissante des nouveaux arrivants à la société québécoise.

René Lévesque n'est pas étranger à cette mutation du nationalisme. Selon le politologue Garth Stevenson, le projet de souveraineté-association, centré autour d'un État et d'un territoire, se veut lui aussi inclusif³⁶. En s'adressant à l'ensemble de la population par l'entremise d'un référendum, le Parti québécois démontre que son nationalisme ne repose pas sur une définition strictement ethnique puisque les francophones, autant que les anglophones et les allophones, ont la capacité de s'exprimer par la voie des urnes. Si des composantes ethniques et linguistiques sont encore très présentes dans le nationalisme québécois, Lévesque a su adapter son discours identitaire pour tenter de rejoindre le plus grand nombre d'individus. Son nationalisme territorial ou civique se reflète dans une allocution qu'il a tenue devant un groupe d'anglophones de Montréal et qui a été reproduite en français dans le journal *Le Devoir*:

« Québécois » (« Quebecer » dans le texte original) est un nom qui, pour nous, unit tous ceux qui sont nés au Québec ou y vivent et il relie leurs diversités linguistiques, ethniques, culturelles, religieuses, géographiques et autres. C'est la marque d'appartenance à un peuple et à une terre et l'usage du mot *Quebecer* ou « Québécois », deux mots équivalents, n'est d'aucune façon la propriété exclusive d'un seul groupe, ou encore moins d'un seul parti³⁷.

Au-delà de sa considération à l'endroit des anglophones et des autres minorités habitant le Québec, Lévesque voit la souveraineté-association comme étant l'instrument permettant l'aboutissement d'une « personnalité » québécoise libérée des entraves du « colonialisme ». En témoigne le programme de sa formation, qu'il coécrit avec Jacques Parizeau en vue des élections générales de 1970: « D'abord la souveraineté du Québec, à la fois but et moyen. But: car elle est l'étape d'accomplissement normal de notre évolution, le terme du long processus défensif de la survivance. Moyen: puisque cette fin d'une époque constitue en fait un vrai commencement, celui de la maturité, de la certitude de vivre et de la capacité du progrès continu³⁸. » Selon le leader péquiste, le projet national québécois s'imbrique dans un mouvement planétaire: « À ce point de vue, l'indépendantisme, lui aussi, est relié à un phénomène universel: le Québec arrive à la queue de la grande vague de décolonisation qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale. On est à la veille d'arriver trop tard si on ne se dépêche pas. On est, qu'on le veuille ou non, une colonie intérieure dans le Canada³⁹. » Le nationalisme de Lévesque est ainsi ancré dans un contexte précis et il importe de ne pas l'en dissocier.

Conclusion

L'objectif principal de la politique identitaire de René Lévesque consiste à équilibrer les rapports socio-économiques entre anglophones et francophones et à souligner, tant sur le plan culturel que linguistique, le caractère français du Québec. À l'époque où il était chroniqueur, le chef du PQ a exprimé ses inquiétudes sur le sujet: « Urbanisés, nantis pour la plupart d'un gagne-pain de prolétaires à col bleu ou blanc, plongés dans un contexte de majorité indigène au bas de l'échelle socio-économique, atomisés sur tous les plans, nous sommes menacés de perdre jusqu'au souvenir de ce minimum vital de cohésion qui est l'âme d'un peuple⁴⁰. »

La mise en lumière des diverses manifestations de cette politique a par ailleurs permis de soulever son aspect paradoxal. En effet, Lévesque se veut inclusif envers les multiples collectivités qui habitent le Québec; pourtant il considère le « Nous » comme étant exclusivement constitué de francophones. Bien qu'étant ouvert aux autres, son nationalisme est avant tout défini par son empreinte française qui est celle du groupe majoritaire:

Québécois, pour moi signifie d'abord que nous acceptons d'emblée, et sommes prêts à défendre au besoin, l'égalité, devant la loi et les institutions, de tous les citoyens du Québec. Quelle que soit leur appartenance culturelle ou religieuse... ou même politique! Chaque Québécois est et doit demeurer un citoyen à part entière. [...] Cela dit, Québec doit vouloir dire, collectivement, Canada *français*. Nous sommes la nation québécoise, plus de 80 p.c. de la population⁴¹.

Selon cette position, la souveraineté-association s'adresse à tous, mais s'articule principalement autour de la collectivité francophone et de ses aspirations que l'on pourrait qualifier d'historiques. Ce paradoxe identitaire, qui est celui à plus large échelle des nationalistes québécois, n'est donc pas une totale contradiction. Cependant, cette manière de penser la nation témoigne du caractère ethnique qui n'a pas complètement été évacué du projet d'indépendance québécois.

En raison d'un changement de paradigme qui a pris place au cours des années 1980, cette lecture de la politique identitaire de Lévesque doit toutefois être nuancée. Durant la Révolution tranquille, époque notamment marquée par le droit à l'autodétermination, l'agir politique reposait, selon le sociologue Jacques Beauchemin, « directement sur le peuple en tant que sujet politique dans le cadre national⁴². » Dans ce contexte, le discours de Lévesque, défini par sa communauté nationale, était cohérent et légitime. Son ouverture à l'égard des groupes minoritaires n'entrait pas en contradiction avec la promotion d'une souveraineté-association organisée autour d'un « Nous » francophone. À partir de la décennie 1980, le projet national québécois a cependant dû s'adapter à l'introduction de nouvelles valeurs dans nos sociétés occidentales. De l'avis de Beauchemin, la primauté des droits individuels sur les intérêts collectifs a fait en sorte qu'il est plus difficile d'asseoir la légitimité d'une volonté d'être communautariste face à l'essor d'un pluralisme identitaire qui fait « l'apologie de la tolérance et du droit à la différence⁴³ ». Toute analyse contemporaine du discours du fondateur du PQ est teintée par ce changement de paradigme, dans lequel la cohabitation entre l'affirmation nationale des francophones et le respect des droits des groupes minoritaires est perçue comme antinomique.

Défenseur des acquis des anglophones, Lévesque souscrit néanmoins à l'adoption d'une loi qui peut être considérée comme étant discriminatoire à leur endroit. La Charte de la langue française est sanctionnée dans un contexte où les francophones cherchent à s'affirmer et à se dépouiller de ce qui, aux yeux du premier ministre, est une situation coloniale. La construction d'une identité québécoise s'échafaude dans ce contexte et en est indissociable. Cela constitue à notre avis le fondement du paradoxe identitaire de Lévesque. Le sociologue Fernand Dumond fait même remonter l'existence de ce paradoxe aux origines de notre existence collective: « Notre vie en Amérique a constamment été un paradoxe; elle ne cessera pas de l'être dans l'avenir, quels que soient les aménagements politiques⁴⁴. »

Dans l'élaboration de ce que constitue le « Nous », il y a forcément discrimination. Se définir implique se distancier de l'autre. En promouvant le français au Québec, Lévesque vient nécessairement diminuer l'espace occupé par la langue anglaise. Nonobstant, le respect des droits

de chaque groupe demeure, pour ce dernier, la condition *sine qua non* derrière l'adoption de tout projet de loi à caractère identitaire. Dans sa réponse à Philippe Couillard, Bock-Côté affirme qu'« il faut cesser de croire que l'inclusion suppose qu'une société doive se dépendre de son histoire et de sa culture⁴⁵. » Selon ce point de vue, le caractère exclusif de la politique identitaire de Lévesque ne s'oppose pas à son ouverture aux autres. Lors de la Conférence fédérale-provinciale des premiers ministres sur la Constitution tenue à Ottawa le 30 octobre 1978, il se veut rassurant à ce propos :

Mais cette affirmation nationale, elle ne contiendrait par contre aucun désir de se cantonner timidement dans l'ethnocentrisme ou le repli sur soi. À mesure que les Québécois sont devenus plus sûrs d'eux-mêmes, la continuité interne s'est doublée d'une volonté d'ouverture aux autres, plus apparente aujourd'hui que jamais dans le passé. Les Québécois ne sont pas un peuple agressif ni revanchard. Ils tiennent évidemment, comme n'importe quel autre peuple, à défendre leurs droits et leurs intérêts et à ce que leur gouvernement ne se néglige pas sur ce point. Mais s'ils tiennent à être respectés des autres, ils sont pleinement disposés à rendre la pareille, et tout particulièrement à ceux du reste du Canada avec qui se sont établies au cours des années des relations aussi nombreuses que variées⁴⁶.

Pour le fondateur du PQ, l'entretien de cette ambivalence entre ouverture et exclusivité est également le reflet de la complexité de sa philosophie politique, au sein de laquelle son attachement à la démocratie s'articule et se confronte parfois à l'expression de son nationalisme. Ses positions duales à l'aspect antagonique⁴⁷ servent néanmoins ses intérêts ; elles apaisent les craintes des anglophones envers son projet de souveraineté-association tout en suscitant l'adhésion massive des francophones.

En somme, chez Lévesque, construction identitaire et construction nationale vont de pair. Toutefois, bien que sa nation soit francophone, sa politique nationaliste est plurielle et tient compte de tous les groupes présents sur le territoire.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Pour une lecture d'ensemble des politiques nationalistes de René Lévesque, voir Nicholas Toupin, *Stratégies et politiques nationalistes de René Lévesque (Québec) et de Lee Teng-hui (Taiwan) : essai de politique comparée*, mémoire de maîtrise en histoire, Québec, Université Laval, 2009, 143 p. Cet article découle de l'adaptation du chapitre deux de ce mémoire.
2. Les écrits de René Lévesque que nous avons consultés sont notamment tirés de ses mémoires, de son fonds d'archives, de manifestes, de périodiques ainsi que d'articles de journaux, dont ses chroniques quotidiennes pour le *Journal de Montréal* et le *Journal de Québec* entre 1970 et 1976.
3. Jocelyne Richer, « Charte : Pauline Marois a trahi René Lévesque, selon Philippe Couillard », *Le Devoir*, 11 septembre 2013.

4. Mathieu Bock-Côté, «Trahir René Lévesque?», Le blogue de Mathieu Bock-Côté, *Journal de Montréal*, 11 septembre 2013.
5. Marc-Adélar Tremblay, *L'identité québécoise en péril*, Sainte-Foy, Éditions Saint-Yves Inc, 1983, p. 33.
6. Àngel Castiñeira, «Nations imaginées: identité personnelle, identité nationale et lieux de mémoire», dans Alain-G. Gagnon, André Lecours et Geneviève Nootens (dirs.), *Les Nationalismes majoritaires contemporains: identité, mémoire, pouvoir*, Montréal, Québec Amérique, 2007, p. 95.
7. Mélissa J. Brown, *Is Taiwan Chinese? The Impact of Culture, Power, and Migration on Changing Identities*, Berkeley, University of California Press, 2004, 333 p.
8. René Lévesque, «Un peuple adulte en culotte courte», *Journal de Québec*, samedi 13 février 1971, p. 6.
9. Denis Monière, *Pour comprendre le nationalisme au Québec et ailleurs*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 2006, p. 115-116.
10. Stéphane Savard, *Hydro-Québec et l'État québécois, 1944-2005*, Québec, Septentrion, 2013, p. 324.
11. Àngel Castiñeira, *loc. cit.*, p. 114.
12. Pierre Godin, *René Lévesque: l'espoir et le chagrin (1976-1980)*, Montréal, Éditions du Boréal, 2001, p. 123.
13. René Lévesque, *Option Québec*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1968, p. 168.
14. René Lévesque, «Le chemin de l'avenir», dans *Ce pays qu'on peut bâtir*, Montréal, Mouvement souveraineté-association, 1968, p. 12.
15. René Lévesque, *Attendez que je me rappelle...*, Montréal, Québec Amérique, [1986], 1994, p. 306.
16. René Lévesque, «Le Parti québécois et la langue», *Journal de Québec*, jeudi 4 mars 1971, p. 6.
17. Michel Seymour, «Plaidoyer pour la nation sociopolitique», dans Michel Seymour (dir.), *Nationalité, citoyenneté et solidarité*, Montréal, Éditions Liber, 1999, p. 156.
18. Michel Seymour, *Une identité civique commune*, Sherbrooke, Éditions G.G.C., 2001, p. 24.
19. René Lévesque, Débats de l'Assemblée nationale, 18 décembre 1968, Cité par Rémi Maillard dans *René Lévesque: «Si je vous ai bien compris, vous êtes en train de dire à la prochaine fois « et autres paroles qui ont marqué le Québec*, Sainte-Angele-de-Monnoir, L'ÉR, 2009, p. 21.
20. Graham Fraser, «Interview with René Lévesque», *Maclean's*, vol. 90, no. 25, 12 décembre 1977, p. 12 ; texte colligé par Michel Lévesque dans *René Lévesque: textes et entrevues (1960-1987)*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 1991, p. 232.
21. René Lévesque, «Le choc des langues», *Journal de Québec*, vendredi 1^{er} octobre 1971, p. 8.
22. René Lévesque, *La Passion du Québec*, Montréal, Québec Amérique, 1978, p. 161.
23. K. M. Chrysler, «Why Quebec Wants Out – “There Are Two Nations Here”. Interview With Premier René Lévesque», *U.S. News & World Report, Inc.*, 26 Sept. 1977, p. 71-72.
24. René Lévesque, *Oui*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1980, p. 41.
25. L'utilisation du «Nous» dans les discours politiques est étudiée depuis plusieurs années, voir notamment la revue *Mots*, no 10 (numéro spécial), «Le

- nous politique», mars 1985, 247 p. On peut lire également Jean-François Lisée, *Nous*, Montréal, Boréal, 2007, 108 p.
26. André Larocque, *Le parti de René Lévesque. Un retour aux sources*, Montréal, Éditions Fides, 2007, p. 58.
 27. René Lévesque, *Attendez que je me rappelle...*, *op. cit.*, p. 269.
 28. René Lévesque, «Deux nations côte à côte», *Journal de Québec*, mardi 5 janvier 1971, p. 6.
 29. René Lévesque, «Quebec: A Good Neighbour in Transition», *Vital Speeches of the Day*, vol. 43, no. 9, 1977, p. 283-284.
 30. René Lévesque, *Option Québec*, *op. cit.*, p. 161-162.
 31. Alain Dieckhoff, *La nation dans tous ses États: les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2000, p. 136.
 32. Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2001, p. 80.
 33. En revanche, s'il inclut tous les citoyens habitant le Québec, le vocable «Québécois» écarte les francophones hors Québec qui sont désormais exclus de l'appellation autrefois commune aux francophones du pays.
 34. Denis Monière, *op. cit.*, p. 123.
 35. Michael Keating, *Les défis du nationalisme moderne: Québec, Catalogne, Écosse*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1997, p. 90.
 36. Garth Stevenson, *Parallel Paths: The Development of Nationalism in Ireland and Quebec*, Montreal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 2006, p. 272.
 37. René Lévesque, «Les Quebecers sont des Québécois», *Le Devoir*, 31 mars 1980, p. 13.
 38. René Lévesque et Jacques Parizeau, *La solution: le programme du Parti québécois*, Montréal, Les Éditions du Jour, 1970, p. 8.
 39. René Lévesque, *La Presse*, 9 janvier 1969, Cité par Jean Côté et Marcel Chaput dans *Les Citations de René Lévesque*, Montréal, Éditions Héritage, 1977, p. 28.
 40. René Lévesque, «Pauvre langue seconde», *Journal de Québec*, samedi 19 septembre 1970, p. 6.
 41. René Lévesque, *Point de Mire*, *journal de l'Association libérale du comté de Laurier*, 1er novembre 1963, p. 5, Cité par Jean Provencher dans *René Lévesque: portrait d'un Québécois*, Montréal, Les Éditions La Presse, 1973, p. 251.
 42. Jacques Beauchemin, *L'histoire en trop: la mauvaise conscience des souverainistes québécois*, Montréal, VLB éditeur, 2002, p. 89.
 43. *Ibid.*, p. 81.
 44. Fernand Dumont, *Raisons communes*, Montréal, Les Éditions du Boréal, 1995, p. 81.
 45. Mathieu Bock-Côté, *loc. cit.*
 46. René Lévesque, *Oui*, *op. cit.*, p. 109-110.
 47. La souveraineté-association est un bon exemple de ce type de positions.